
Direction générale de l'aviation civile

Décision n° 572 du 19 janvier 2004 fixant la liste nominative des personnels ayant qualité pour donner l'ordre de payer une dépense aux régisseurs du budget annexe de l'aviation civile et du budget général (annule et remplace la décision n° 280 du 8 janvier 2001)

NOR : *EQUA0410019S*

Suivant le titre V - chapitre 4, paragraphe 2 de l'instruction générale n° 93-75-A-B-K-O-P-R sur les régies de recettes et régies d'avances de l'Etat en date du 29 juin 1993.

M. Sanche (Louis-Michel), ingénieur général des ponts et chaussées, ordonnateur secondaire, chef du STBA ;
M. Camus (Jean-Pierre) ingénieur général des ponts et chaussées, ordonnateur secondaire suppléant, directeur adjoint ;
M. Fourcart (Alain), attaché principal d'administration de l'aviation civile, ordonnateur secondaire suppléant permanent, chef du département administratif ;
M. Schiano Di Lombo (Guy), agent contractuel, ordonnateur secondaire suppléant permanent chargé de l'intérim de la division finances.

*Le chef du service technique des bases
aériennes,
ordonnateur secondaire,
L.-M. Sanche*